



DEMANDE D'INSERTION POUR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES FÉDÉRAUX

Les renseignements des sections 1, 2 et 3 sont obligatoires.
Les directives pour remplir le formulaire sont disponibles sur le site Web de la Gazette du Canada.

Destinataire Direction de la Gazette du Canada
 Services publics et Approvisionnement Canada
 350, rue Albert, 5^e étage
 Ottawa (Ontario) K1A 0S5
 Téléphone : 1-866-429-3885
 Site Web : www.gazette.gc.ca

SECTION 1 ▶ RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Date de la demande (AAAA-MM-JJ)	Partie I*	Partie II	Ministère/Organisme	Société d'État
Nom de l'organisme demandeur		Adresse		
Nom de la personne-ressource		N° de téléphone	Poste	Courriel
Code de destinataire	Numéro du ministère	Code d'organisme RI	Code de référence RI	

***NOTA ▶ Veuillez communiquer avec nous si vous n'avez pas reçu d'appel de notre part pour confirmer la réception et la date de publication de votre avis au plus tard à midi (heure de l'Est), le lundi de la semaine de la publication anticipée de votre avis.**

SECTION 2 ▶ AVIS

Titre du document présenté	
Publié sous le régime de (article de la Loi, du Règlement, etc.)	Date de publication anticipée (AAAA-MM-JJ)
Les images en couleur sont conformes aux normes sur l'accessibilité du W3C.	Avez-vous besoin? Extrait PDF** Liens HTML***

SECTION 3 ▶ COORDONNÉES POUR LA FACTURATION

Nom de l'organisme	Adresse		
Nom de la personne-ressource	N° de téléphone	Poste	Courriel
Coût estimatif de publication			

Conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques, des fonds sont disponibles.

Signature	Date (AAAA-MM-JJ)
-----------	-------------------

SECTION 4 ▶ À L'USAGE DE LA DIRECTION DE LA GAZETTE DU CANADA

Date de publication (AAAA-MM-JJ)	Numéro de fascicule	Nombre de pages
Numéro de facture SIGMA		Coût

** Un extrait PDF est une reproduction d'un avis, d'un règlement ou d'un décret tel qu'il a été publié dans la *Gazette du Canada*.
 *** Un lien HTML menant directement à l'avis, au règlement ou au décret que vous publiez sera envoyé à l'adresse courriel fournie à la Section 1. Le lien sera activé au moment de la publication.